

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le règlement délégué de la Commission (EU) 2023/707, et le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2020-07-01

Page 1 / 17

Temporary CB A2, A3, C2, B1 Resin

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange, de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : Temporary CB A2, A3, C2, B1 Resin

Synonymes : Temporary CB A2; Temporary CB A3; Temporary CB C2;
Temporary CB B1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Résine pour la fabrication de couronnes et bridges par impression.

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou sans objet

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou sans objet

1.3 Détails sur le fabricant/fournisseur de la fiche technique

Fabricant :

Germany

BEGO Bremer Goldschlägerei

Wilh. Herbst GmbH & Co. KG

Wilhelm-Herbst-Str. 1

Bremen

+49/ 421/ 2028 - 0

msds@bego.com

Fournisseur :

Germany

Formlabs GmbH

Mühlenstraße 15

Floor 1

Berlin

+44 8081 341875

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Union européenne CHEMTREC (EMEA)

+44 20 3885 0382 (24/7)

Téléphone d'urgence médicale: ORFILA (FR): + 33 01 45 42 59 59 (24/7)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Irritation de la peau, catégorie 2

Irritation des yeux, catégorie 2

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Toxicité reproductrice, catégorie 1B

Toxicité spécifique des organes cibles - exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires

Danger aquatique chronique, catégorie 2

Éléments d'étiquetage identifiant les risques :

Produits d'estérification du 4,4'-isopropylidenediphénol, éthoxylé et acide 2-méthylprop-2-énoïque

Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyle) phosphine

Informations supplémentaires : Aucun

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger :



Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le règlement délégué de la Commission (EU) 2023/707, et le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2020-07-01

Page 2 / 17

Temporary CB A2, A3, C2, B1 Resin

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H315 Provoque une irritation cutanée
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mention de précautions :

- P264 Bien se laver les mains après avoir manipulé le produit.
- P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas avoir l'autorisation de sortir hors de la zone de travail.
- P201 Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver avec beaucoup d'eau et de savon
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux
- P362 Ôter les vêtements contaminés
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer
- P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des soins médicaux.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la tenir en une position confortable pour lui permettre de respirer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P405 Stocker dans un endroit fermé à clé
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
- P501 Éliminer les contenus et conteneurs conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux, et internationaux.

2.3 Autres dangers : Aucun connu

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substance: Sans objet.

3.2 Mélange:

Identification	N° d'enregistrement REACH UE	Nom	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Poids %
Numéro CAS : 41637-38-1 Numéro CE : 609-946-4	-	Produits d'estérification du 4,4'-isopropylidènediphénol, éthoxylé et acide 2-méthylprop-2-énoïque	Skin Sens. 1; H317 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3 (RI); H335	50-75

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le règlement délégué de la Commission (EU) 2023/707, et le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2020-07-01

Page 3 / 17

Temporary CB A2, A3, C2, B1 Resin

Numéro CAS : 75980-60-8 Numéro CE : 278-355-8	-	Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	Aquatic Chronic 2; H411 Skin Sens. 1B; H317 Repr. 1B; H360	<2.5
--	---	---	--	------

Informations supplémentaires : Aucun

Texte intégral des déclarations de danger (H et EUH) : Voir la Section 16

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position confortable pour respirer. Si des symptômes respiratoires se développent ou persistent, cherchez un avis médical / attention.

En cas de contact cutané :

Lavez la zone affectée avec beaucoup de savon et d'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si une irritation cutanée se développe ou persiste, cherchez un avis médical / attention.

En cas de contact oculaire :

Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil non exposé. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, placer sur le côté gauche avec la tête baissée pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Autoprotection des secouristes :

Non déterminé ou non disponible

4.2 Les symptômes et les effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Le contact avec la peau peut entraîner des rougeurs, des douleurs, des brûlures et une inflammation. Le contact avec les yeux peut entraîner une irritation, des rougeurs, des douleurs, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures et des déchirures.

L'exposition cutanée peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes peuvent inclure une irritation, une rougeur, une douleur, une éruption cutanée, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures et une dermatite.

L'inhalation peut avoir des effets néfastes sur les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure une toux, des difficultés respiratoires, des maux de gorge et une inflammation de la muqueuse tapissant les voies respiratoires.

Symptômes et effets retardés :

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

Une exposition à long terme peut affecter la fertilité. Les symptômes comprennent, sans s'y limiter: problèmes menstruels, altération du comportement sexuel / de la fertilité / et de l'issue de la grossesse. Une exposition à long terme peut également affecter le développement de l'enfant à naître. Les

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le règlement délégué de la Commission (EU) 2023/707, et le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2020-07-01

Page 4 / 17

Temporary CB A2, A3, C2, B1 Resin

symptômes comprennent, mais sans s'y limiter: retard de croissance intra-utérin, naissance avant terme, malformations congénitales et décès postnatal.

4.3 Indication qu'une intervention médicale immédiate et un traitement spécial sont nécessaires

Traitement spécifique :

Si les symptômes respiratoires persistent, consultez un médecin.

Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre le feu

5.1 Agents d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Brouillard d'eau / brouillard, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés :

N'utilisez pas de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange :

La décomposition thermique peut produire des fumées / gaz irritants / toxiques.

5.3 Conseils pour les pompiers

Équipement de protection individuelle :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA).

Précautions spéciales :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux, les cheveux et les vêtements. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/aérosols/vapeurs/poussières. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Évitez le ruissellement inutile des moyens d'extinction qui peuvent provoquer une pollution.

SECTION 6 : Mesures en cas de dégagement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non essentiel. Ventiler la zone. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Portez l'équipement de protection individuelle recommandé (voir section 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, poussières, fumées et aérosols. Ne pas marcher dans la matière déversée. Se laver soigneusement après manipulation.

6.2 Précautions environnementales :

Éviter les fuites et déversements supplémentaires si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les égouts et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ne touchez pas les récipients endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection individuelle appropriés. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Contenir et recueillir les déversements et placer dans un conteneur approprié pour une élimination future. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la section 8. Pour l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Utiliser le produit dans un

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le règlement délégué de la Commission (EU) 2023/707, et le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2020-07-01

Page 5 / 17

Temporary CB A2, A3, C2, B1 Resin

endroit adéquatement aéré. Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/ aérosols/ poussières. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Tenir à l'écart des matières incompatibles (Voir section 10). Gardez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

7.2 Conditions pour un stockage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Stocker dans un emplacement éloigné des produits incompatibles (Voir section 10).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Voir Section 1 (Utilisation recommandée).

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

Seules les substances avec des valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Aucune limite d'exposition professionnelle n'a été notée pour les ingrédients.

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Niveau dérivé sans effet (dose dérivée sans effet) :

Nom de l'ingrédient : Produits d'estérification du 4,4'-isopropylidènediphénol, éthoxylé et acide 2-méthylprop-2-énoïque

N° CAS : 41637-38-1

Travailleurs - Effets systémiques	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	3,52 mg/m ³
	Chronique - Dermique	2 mg/kg poids corporel/jour
Travailleurs - Effets locaux	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Aucun danger identifié
	Chronique - Dermique	Aucun danger identifié
Population générale - Effets systémiques	Aiguë - Oral	Aucun danger identifié
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	0,5 mg/kg poids corporel/jour
	Chronique - Inhalation	0,87 mg/m ³
	Chronique - Dermique	1 mg/kg poids corporel/jour

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le règlement délégué de la Commission (EU) 2023/707, et le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2020-07-01

Page 6 / 17

Temporary CB A2, A3, C2, B1 Resin

Population générale - Effet local	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Aucun danger identifié
	Chronique - Dermique	Aucun danger identifié

Nom de l'ingrédient : Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine

N° CAS : 75980-60-8

Travailleurs - Effets systémiques	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	0,822 mg/m ³
	Chronique - Dermique	0,233 mg/kg pc/jour
Travailleurs - Effets locaux	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Danger identifié mais pas de DNEL disponible
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Aucun danger identifié
Population générale - Effets systémiques	Aiguë - Oral	Aucun danger identifié
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	0,0833 mg/kg pc/jour
	Chronique - Inhalation	0,145 mg/m ³
	Chronique - Dermique	0,0833 mg/kg pc/jour
Population générale - Effet local	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Danger identifié mais pas de DNEL disponible
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Aucun danger identifié
	Chronique - Dermique	Danger identifié mais pas de DNEL disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) :

Nom de l'ingrédient : Produits d'estérification du 4,4'-isopropylidènediphénol, éthoxylé et acide 2-méthylprop-2-énoïque

N° CAS : 41637-38-1

Objectif de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	Non déterminé ou non disponible
Sédiments d'eau douce	Non déterminé ou non disponible
Eau de mer	Non déterminé ou non disponible
Sédiments marins	Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le règlement délégué de la Commission (EU) 2023/707, et le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2020-07-01

Page 7 / 17

Temporary CB A2, A3, C2, B1 Resin

Microorganismes dans le traitement des eaux usées	Non déterminé ou non disponible
sol (agricole)	Non déterminé ou non disponible
Air	Aucun danger identifié

Nom de l'ingrédient : Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine

N° CAS : 75980-60-8

Objectif de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	1,4 µg/L
Sédiments d'eau douce	0,115 mg/kg sédiment ps
Eau de mer	0,14 µg/L
Sédiments marins	0,0115 mg/kg sédiment ps
Microorganismes dans le traitement des eaux usées	Aucun danger identifié
sol (agricole)	0,0222 mg/kg de sol en poids sec
Air	Aucun danger identifié
Voie orale (Empoisonnement secondaire)	Aucune exposition n'est prévue.

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou sans objet

8.2 Contrôle d'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de l'utilisation ou de la manipulation. Fournir une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur, brouillards et / ou poussières en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail, tout en respectant les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Lunettes de protection ou de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux qui a été testé et approuvé par des normes nationales reconnues (ou équivalent).

Protection de la peau et du corps :

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques approuvés par les normes appropriées. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Éviter tout contact cutané avec des gants usagés. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. Assurez-vous que tous les équipements de protection individuelle sont approuvés par les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail ou à un niveau acceptable (si les limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur approuvé par les normes nationales reconnues (ou équivalent) doit être porté.

Mesures générales d'hygiène :

Lors de la manipulation de produits chimiques, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après la manipulation, avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Effectuer l'entretien ménager

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le règlement délégué de la Commission (EU) 2023/707, et le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2020-07-01

Page 8 / 17

Temporary CB A2, A3, C2, B1 Resin

de routine.

Contrôles d'exposition environnementale :

Les émissions des équipements ou des systèmes de ventilation doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation concernant la protection de l'environnement.

Mesures liées au produit (substance mélange) pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
Mesures d'instruction pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
Mesures organisationnelles pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
Mesures techniques de prévention de l'exposition :	Non déterminé ou sans objet

Mesures de gestion des risques pour contrôler l'exposition :

Non déterminé ou sans objet

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

État physique	Liquide
Couleur	Various, depending on coloration
Odeur / Seuil d'odeur	Non déterminé ou non disponible
pH	Non déterminé ou non disponible
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition initial	>150° C
Point d'éclair (vase clos)	>110° C
Inflammabilité	Ininflammable.
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosivité	Non déterminé ou non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosivité	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur relative	Non déterminé ou non disponible
Densité	1.4 - 1.5 g/cm ³ @ 20 °C
Densité relative	Non déterminé ou non disponible
Solubilités	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partition (n-octanol/eau)	log Pow = 3.1 @ 23 °C; Method OECD 117; Source ECHA
Température d'auto-inflammation	Non déterminé ou non disponible
Température de décomposition	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique	Non déterminé ou non disponible
Caractéristiques particulaire	Non déterminé ou non disponible

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Gaz inflammables	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Aérosols	Aucune donnée disponible/ Sans objet

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le règlement délégué de la Commission (EU) 2023/707, et le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2020-07-01

Page 9 / 17

Temporary CB A2, A3, C2, B1 Resin

Solides oxydants	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Gaz sous pression	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Liquides inflammables	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Matières solides inflammables	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Substances et mélanges auto-réactifs	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Liquides pyrophoriques	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Solides pyrophoriques	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Substances et mélanges autochauffants	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Substances et mélanges qui émettent des gaz inflammables en contact avec l'eau	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Liquides oxydants	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Peroxydes organiques	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Corrosif pour les métaux	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Explosifs désensibilisés	Aucune donnée disponible/ Sans objet

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Aucun.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Non réactif dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Des réactions dangereuses ne sont pas anticipées dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.4 Conditions à éviter :

Chaleur extrême, flammes nues, surfaces chaudes, étincelles, sources d'inflammation et matières incompatibles.

10.5 Matières incompatibles :

Forts agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le règlement délégué de la Commission (EU) 2023/707, et le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2020-07-01

Page 10 / 17

Temporary CB A2, A3, C2, B1 Resin

Nom	Voie	Résultat
Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	Orale	DL50 Rat : >5000 mg/kg
	dermique	DL50 Rat : >2000 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Évaluation :

Provoque une irritation cutanée.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Produits d'estérification du 4,4'-isopropylidènediphénol, éthoxylé et acide 2-méthylprop-2-énoïque	Provoque une irritation cutanée.

Domages/irritations oculaires graves

Évaluation :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Produits d'estérification du 4,4'-isopropylidènediphénol, éthoxylé et acide 2-méthylprop-2-énoïque	Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Évaluation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Produits d'estérification du 4,4'-isopropylidènediphénol, éthoxylé et acide 2-méthylprop-2-énoïque	Peut provoquer une allergie cutanée.
Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	Peut provoquer une allergie cutanée.

Cancérogénicité

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) :

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le règlement délégué de la Commission (EU) 2023/707, et le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2020-07-01

Page 11 / 17

Temporary CB A2, A3, C2, B1 Resin

Nom	Classification
Produits d'estérification du 4,4'-isopropylidènediphénol, éthoxylé et acide 2-méthylprop-2-énoïque	Sans objet
Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	Sans objet

Mutagenicité sur cellules germinales

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation :

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	Peut nuire à la fertilité. Risque de causer des dommages au niveau de l'embryon.

Toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique)

Évaluation :

Peut irriter les voies respiratoires.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Produits d'estérification du 4,4'-isopropylidènediphénol, éthoxylé et acide 2-méthylprop-2-énoïque	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique des organes cibles (exposition répétée)

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Propriétés de perturbation endocrinienne :

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le règlement délégué de la Commission (EU) 2023/707, et le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2020-07-01

Page 12 / 17

Temporary CB A2, A3, C2, B1 Resin

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

11.2 Informations sur les autres risques

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë (à court terme)

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	Poisson CL50 <i>Cyprinus carpio</i> : 1,4 mg/L (96 heures)
	Invertébrés aquatiques CE50 <i>Daphnia magna</i> : 3,53 mg/L (48 heures [immobilisation])
	Plantes aquatiques CE50 <i>Raphidocelis subcapitata</i> : >2,01 mg/L (72 heures [taux de croissance])

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation :

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données du produit : Aucune donnée disponible

Données sur les substances : Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Données du produit : Aucune donnée disponible

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Produits d'estérification du 4,4'-isopropylidènediphénol, éthoxylé et acide 2-méthylprop-2-énoïque	La substance est intrinsèquement biodégradable (dégradation > 24 % en 28 jours et dégradation > 60 % en 60 jours).
Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	La substance n'est pas facilement biodégradable. 0 à 10 % de dégradation dans l'eau, mesurée par la consommation d'O ₂ , après 28 jours.

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Données du produit : Aucune donnée disponible

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Produits d'estérification du 4,4'-isopropylidènediphénol, éthoxylé et acide 2-méthylprop-2-énoïque	La substance ne devrait pas se bioaccumuler (BCF : 7,9 L/Kg).
Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	Substance ne devrait pas se bioaccumuler (BCF: 72 sans dimension, espèces aquatiques : <i>Cyprinus carpio</i>).

12.4 Mobilité dans le sol

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le règlement délégué de la Commission (EU) 2023/707, et le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2020-07-01

Page 13 / 17

Temporary CB A2, A3, C2, B1 Resin

Données du produit : Aucune donnée disponible

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	La substance est modérément mobile et présente donc un potentiel modéré d'adsorption sur le sol et les sédiments (log Koc : 2,895, données sur les substances QSAR).

12.5 Propriétés persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes, très bioaccumulables (vPvB)

Propriétés du PBT

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible

Données sur les substances :

Produits d'estérification du 4,4'-isopropylidènediphénol, éthoxylé et acide 2-méthylprop-2-énoïque	La substance n'est pas PBT.
Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	La substance n'est pas PBT.

Propriétés vPvB

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible

Données sur les substances :

Produits d'estérification du 4,4'-isopropylidènediphénol, éthoxylé et acide 2-méthylprop-2-énoïque	La substance n'est pas vPvB.
Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	La substance n'est pas vPvB.

12.6 Propriétés persistantes, mobiles et toxiques (PMT) ou très persistantes, très mobiles (vPvM)

Propriétés PMT

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible

Données sur les substances : Aucune donnée disponible

Propriétés vPvM

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible

Données sur les substances : Aucune donnée disponible

12.7 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible

Données sur les substances : Aucune donnée disponible

12.8 Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

12.9 Danger pour la couche d'ozone

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible

Données sur les substances : Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le règlement délégué de la Commission (EU) 2023/707, et le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2020-07-01

Page 14 / 17

Temporary CB A2, A3, C2, B1 Resin

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Élimination des produits/emballages :

Residuals must be removed from packaging and when emptied completely disposed of in accordance with the regulations for waste removal. Incompletely emptied packaging must be disposed of in the form of disposal specified by the regional disposer.

Codes de déchets/désignations de déchets selon LoW : Non déterminé ou non disponible

13.1.2 Informations relatives au traitement des déchets :

Non déterminé ou non disponible

13.1.3 Informations relatives à l'élimination des eaux usées :

Non déterminé ou non disponible

13.1.4 Autres recommandations d'élimination :

Allocation of a waste code number, according to the European Waste Catalogue, should be carried out in agreement with the regional waste disposal company.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport international de marchandises dangereuses par route/rail (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures (ADN)

Numéro ONU ou numéro d'identification	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Transport international de marchandises dangereuses par voie maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le règlement délégué de la Commission (EU) 2023/707, et le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2020-07-01

Page 15 / 17

Temporary CB A2, A3, C2, B1 Resin

Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun
--	-------

Réglementations sur les marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international (IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Transport maritime en vrac selon les instruments IMO

Nom en vrac	Aucun
Type de navire	Aucun
Catégorie de pollution	Aucun
Classe de danger de l'OMI	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Matière dangereuse en vrac seulement	Aucun
Groupe de fret	Aucun

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange.

Règlements européens

Liste d'inventaire (EINECS) : Tous les ingrédients sont énumérés ou exemptés.

Liste REACH SVHC (substances extrêmement préoccupantes) :

41637-38-1	Produits d'estérification du 4,4'-isopropylidènediphénol, éthoxylé et acide 2-méthylprop-2-énoïque	Non répertorié
75980-60-8	Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	Listé

Autorisations REACH SVHC (substances extrêmement préoccupantes) : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Restriction REACH :

41637-38-1	Produits d'estérification du 4,4'-isopropylidènediphénol, éthoxylé et acide 2-méthylprop-2-énoïque	Non répertorié
75980-60-8	Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine	Listé

Classe de danger pour l'eau (WGK) (Produit) : Classe 2

Classe de danger pour l'eau (WGK) (Substance) :

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le règlement délégué de la Commission (EU) 2023/707, et le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2020-07-01

Page 16 / 17

Temporary CB A2, A3, C2, B1 Resin

Nom de l'ingrédient	CAS	Classe
Produits d'estérification du 4,4'-isopropylidènediphénol, éthoxylé et acide 2-méthylprop-2-énoïque	41637-38-1	Classe de danger pour l'eau 1 : légèrement dangereux pour l'eau
Oxyde de diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyle) phosphine	75980-60-8	Classe de danger pour l'eau 2 : manifestement dangereux pour l'eau

Autres règlements

Allemagne - TA Luft : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Informations supplémentaires :

Code MAL : 0-1

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

SECTION 16 : Autres informations

Sigles et abréviations : Aucun

Procédure de classification :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Méthode utilisée
Irritation de la peau, catégorie 2	Méthode de calcul
Irritation des yeux, catégorie 2	Méthode de calcul
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	Méthode de calcul
Toxicité reproductrice, catégorie 1B	Méthode de calcul
Toxicité spécifique des organes cibles - exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires	Méthode de calcul
Danger aquatique chronique, catégorie 2	Méthode de calcul

Résumé de la/des classification(s) dans la Section 3

Skin Sens. 1	Sensibilisation de la peau, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation de la peau, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation des yeux, catégorie 2
STOT SE 3 (RI)	Toxicité spécifique des organes cibles - exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires
Aquatic Chronic 2	Danger aquatique chronique, catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
Repr. 1B	Toxicité reproductrice, catégorie 1B

Résumé des mentions de danger dans la Section 3 :

H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le règlement délégué de la Commission (EU) 2023/707, et le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2020-07-01

Page 17 / 17

Temporary CB A2, A3, C2, B1 Resin

H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet spécifique s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
------	--

Avis de non-responsabilité :

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le règlement délégué de la Commission (EU) 2023/707, et le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878. Les informations fournies dans cette FDS sont correctes à notre connaissance, sur la base des informations disponibles. Les informations données ne sont destinées qu'à des recommandations pour une manipulation, un usage, un stockage, un transport et une mise au rebut en toute sécurité, et ne seront pas considérées comme une garantie ou une spécification relative à la qualité. Les informations se rapportent uniquement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce produit lorsqu'il est utilisé en combinaison avec tout autre produit, sauf indication contraire dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

Date de préparation initiale : 2020-07-01

Fiche de données de sécurité